

Réalisations

2019



UNE MRC, C'EST QUOI?

Une municipalité régionale de comté (MRC) regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance pour former une entité administrative qui est une municipalité au sens de la Loi sur l'organisation territoriale municipale. Par ailleurs, l'Assemblée nationale reconnaît que les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois.

Les responsabilités d'une MRC sont de faire le pont entre les gouvernements et les municipalités locales, d'organiser et de mettre en commun des services municipaux et de faciliter la gestion des décisions régionales qui influent sur plusieurs municipalités. Ainsi, lorsqu'ils siègent au Conseil de la MRC, les maires deviennent des conseillers régionaux et doivent agir dans l'intérêt supérieur de la région.

La MRC assume plusieurs compétences obligatoires en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres lois :

- Voir à l'aménagement harmonieux et représentatif des particularités de son territoire en élaborant un schéma d'aménagement et de développement (SAD);
- S'assurer que le SAD se reflète dans toutes les réglementations des municipalités locales;
- Préparer, sauf pour les villes, les rôles d'évaluation des municipalités locales et vendre les immeubles pour défaut de paiement de taxes;
- Établir, mettre en œuvre et réviser un plan de gestion des matières résiduelles et un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Assurer le suivi de l'entente liant la MRC et la Sûreté du Québec pour la desserte policière et la gestion de la sécurité publique sur le territoire;

- Assurer le libre écoulement des cours d'eau agricole en procédant à l'entretien de ceux-ci.

La MRC est aussi investie par le gouvernement d'une foule de compétences facultatives telles que :

- Prendre toute mesure pour favoriser le développement économique régional :
 - > La MRC assure cette responsabilité par le biais de son bras économique, le CLD de Pierre-De Saurel.
- Réglementer la plantation et l'abattage d'arbres en territoire agricole et appliquer les dispositions relatives à l'agrandissement ou à la construction de bâtiments d'élevage;
- Organiser le transport adapté et collectif régional sur son territoire ainsi que, pour quelques municipalités, le service Taxibus:
 - > La MRC assure cette responsabilité via le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) et la Coop de taxi.
- Administrer les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec;
- Désigner des équipements, services et activités à caractère supralocal et contribuer financièrement à leur fonctionnement;
- Élaborer et mettre en œuvre une politique familiale régionale;
- Élaborer et mettre en œuvre une politique régionale des aînés;
- Élaborer et mettre en œuvre une politique de développement culturel;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement de la zone agricole;
- Exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'éoliennes.

La MRC de Pierre-De Saurel est présente sur son territoire et privilégie la concertation avec un grand nombre d'acteurs et de collaborateurs qui l'aident à répondre aux besoins de sa population et à faire en sorte que la région se développe et rayonne comme un milieu où il fait bon vivre.

La MRC
de Pierre-De Saurel,

présente
pour l'avenir...

Rédaction : Josée-Ann Bergeron, avec la collaboration des coordonnateurs et des membres de la Direction générale de la MRC de Pierre-De Saurel

Révision linguistique : Chantal Chapdelaine

Note : La parution de ce cahier des réalisations 2019 était prévue pour le mois d'avril. Cependant, en raison des circonstances entourant la COVID-19 et toutes les répercussions y étant associées, la MRC de Pierre-De Saurel a préféré retarder sa sortie. Voici pourquoi les réalisations de l'année 2019 ne sont traitées qu'en juin 2020.

MOT DU PRÉFET

La MRC de Pierre-De Saurel est active sur plusieurs fronts afin d'assurer une grande vitalité à la région. Que ce soit auprès de la jeunesse ou de la sagesse, au niveau de l'agriculture, de la culture, de l'environnement ou du développement économique et régional, la MRC est présente.

Présente pour la jeunesse, la MRC crée et coordonne des projets pour les jeunes du primaire et du secondaire. En 2019, en collaboration avec divers partenaires, les jeunes ont bénéficié de projets comme Capture ton patrimoine, Foudl'Art ou le Défi lunch zéro déchet à l'école. De plus, ayant toujours en tête d'offrir un environnement favorable et adapté aux familles d'aujourd'hui, la MRC a remis des reconnaissances CERTIFIÉ Famille à des établissements, pour un total de 75 milieux certifiés depuis 2013. Enfin, la MRC a organisé, en collaboration avec plusieurs organismes, la 19^e édition de Familles en fête, un événement rassembleur où près de 2 000 personnes célèbrent en famille!

Présente pour la sagesse, la MRC fait la promotion du vieillissement actif sur son territoire, un principe qui privilégie la participation, la santé et la sécurité pour avoir une meilleure qualité de vie. À ce titre, la MRC a conçu une émission de télévision, *Matière grise*, afin de donner une foule d'informations sur les projets, services et activités destinés aux aînés et offerts sur le territoire. Pour favoriser l'activité physique dans les parcs de la région, la MRC a offert Aînés actifs pour une 4^e année. Enfin, pour assurer la sécurité, elle met sur pied des programmes gratuits tels que PAIR ou Secours adaptés.

Présente pour l'environnement et l'agriculture, la MRC participe à des projets et programmes tels que les Virées gourmandes, Alus Monté-

regie et l'ARTERRE. Pour encourager l'achat local, elle a créé un bottin des entreprises de services aux agriculteurs et coordonné sa réalisation, en collaboration avec l'UPA et la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy (CCIST). Enfin, pour sensibiliser les producteurs agricoles aux bonnes pratiques environnementales, la MRC a fait la promotion et la caractérisation des bandes riveraines sur une partie de son territoire et organisé, avec l'UPA, une journée sur la gestion de l'eau.

Présente pour le développement régional, la MRC a poursuivi les travaux pour le prolongement de sa piste cyclable régionale, mis sur pied un comité sur la mobilité des transports, participé à une démarche d'attraction de la main-d'œuvre et implanté un réseau de bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques sur l'ensemble de son territoire.

Ce ne sont là que quelques exemples des réalisations de la MRC de Pierre-De Saurel pour l'année 2019. C'est avec une grande fierté que je vous présente l'ensemble des réalisations dans les pages qui suivent. Je tiens à préciser que nombreuses sont les réalisations où la MRC s'est entourée de précieux partenaires et collaborateurs. Je tiens à les remercier pour leur grande implication. Je remercie également les membres du Conseil de la MRC ainsi que la Direction générale et les employés pour tout le travail réalisé au cours de 2019.

À la MRC, la concertation et la collaboration, c'est un choix gagnant pour la région!

Gilles Salvas
Préfet
Maire de Saint-Robert



© Crédit photo : Simon Ménard



© Crédit photo : MRC



Mot du directeur général

Denis Boisvert

C'est avec un plaisir renouvelé et une grande fierté que nous vous présentons, pour une troisième année, le cahier annuel des réalisations de la MRC. Précédemment, le cahier était diffusé sur le site Internet de la MRC et imprimé à faible tirage. Nous innovons cette année avec la présentation de ce cahier dans le journal *Les 2 Rives*, « ce témoin de l'histoire régionale depuis plus de 40 ans ».

Nos réalisations 2019 « entreront » ainsi dans tous les foyers de la MRC et même d'ailleurs ! Nous croyons fermement que cette large diffusion contribuera à faire connaître davantage les dossiers traités rigoureusement par l'équipe de notre organisme qui fêtera ses 40 ans en décembre 2021. Merci aux dirigeants du journal pour cette entente de collaboration et cette opportunité!

Les MRC ont été créées au début des années 80 afin d'assurer, entre autres, l'aménagement du territoire d'une même région d'appartenance. Un des principes de base véhiculé par la MRC depuis plusieurs années est d'ailleurs la complémentarité rurale/urbaine, une caractéristique essentielle pour créer une région forte et dynamique : une ville-centre forte et une région rurale tout aussi forte, une MRC c'est un tout, une entité!

Les MRC se font attribuer des compétences par le gouvernement du Québec, mais peuvent aussi en développer en fonction des caractéristiques et des besoins observés sur leur territoire. Les membres des comités de la MRC (élus, professionnels de la MRC, citoyens et représentants d'organismes) travaillent ensemble à définir les besoins, les forces et les faiblesses, les enjeux et les objectifs pour élaborer des plans d'action. Ces plans sont ensuite mis en œuvre en grande collaboration avec les municipalités et de nombreux partenaires. C'est tout un travail d'équipe et de concertation qui rend la région plus forte.

Au fil des ans, notre MRC est de plus en plus présente dans le quotidien des gens, par exemple avec la collecte des matières résiduelles, l'écocentre régional, les inspections de boisés, les programmes d'aide à la rénovation domiciliaire, l'entretien des cours d'eau agricoles, etc.

La MRC s'est également démarquée par la réalisation de projets d'envergure tels que le parc éolien, la piste cyclable régionale, le réseau de fibre optique, et s'est vu décerner, grâce au travail de ses employés, plusieurs reconnaissances dans différents secteurs.

En 2019, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) a reconnu et souligné le bon fonctionnement de la MRC. L'Institut a par ailleurs relevé, à la suite de son analyse, plusieurs bons coups de la MRC, dont :

- L'esprit entrepreneurial qui a permis la mise en place du seul parc éolien 100 % communautaire au Québec;
- La grande mobilisation menée lors de l'élaboration de la planification stratégique régionale « Fais ta marque » réalisée avec de nombreux partenaires régionaux, constituant ainsi une référence importante pour les actions futures dans la MRC;
- Le développement d'outils administratifs lui permettant d'être à la fine pointe en matière de gestion des ressources informationnelles, contractuelles et déontologiques, rencontrant ainsi de hauts standards tant au niveau de la qualité que des contenus.

De plus, la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et celle de la planification stratégique « Fais ta marque » feront l'objet en 2020 de discussions entre les membres du Conseil afin d'optimiser la suite des choses pour ces deux dossiers.

En terminant, je tiens à remercier tous les intervenants siégeant aux divers comités pour leur contribution aux projets de la MRC, et ce, au profit de la collectivité.

Bonne lecture!

LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL



© Crédit photo : Simon Ménard

Composition

La MRC de Pierre-De Saurel est administrée par un conseil constitué d'une mairesse et de onze maires représentant chacune des douze municipalités qui composent son territoire (région d'appartenance). Ainsi, en devenant maire lors d'élections municipales, l'élu devient également conseiller régional à la MRC.

Sur la photo : Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, Michel Aucoin, maire de Sainte-Victoire-de-Sorel, Alain Chapdelaine, maire de Saint-Roch-de-Richelieu, Vincent Deguise, maire de Saint-Joseph-de-Sorel, Sylvain Dupuis, maire de Saint-Ours, Serge Péloquin, maire de Sorel-Tracy, Michel Blanchard, maire de Saint-David, Gilles Salvais, maire de Saint-Robert, Georges-Henri Parenteau, maire de Saint-Gérard-Majella, Diane De Tonnancourt, mairesse de Yamaska, Denis Marion, maire de Massueville, Michel Péloquin, maire de Sainte-Anne-de-Sorel, Denis Benoit, maire de Saint-Aimé.

Rémunération et allocation des membres du Conseil de la MRC - 2019

Membres du Conseil	Rémunération	Allocation de dépenses
Préfet	19 969,27 \$	9 984,63 \$
Préfet suppléant	9 984,63 \$	4 992,31 \$
Conseiller régional (autres que préfet et préfet suppléant)	6 656,43 \$	3 328,21 \$
Membres de comités	255,75 \$ / comité	N/A

Tableau de compilation des votes – année 2019

Processus décisionnel

Le poids décisionnel des municipalités membres de la MRC est déterminé en fonction, entre autres, de leur population. Le Conseil de la MRC prend ses décisions à la double majorité, c'est à-dire en tenant compte du nombre de voix et de la population. Le nombre de voix attribué à une municipalité est fixé par le décret de constitution de la MRC, lequel précise qu'une voix est attribuée par tranche de 9 000 habitants ou moins.

Ainsi, pour qu'une décision positive soit prise par le Conseil de la MRC, elle doit recevoir une majorité de voix « pour », soit 8 voix et plus sur un total de 15. De plus, les voix « pour » doivent aussi représenter plus de 50 % de la population, soit plus de 25 747 personnes. Une formule de limitation des voix assure également qu'aucune municipalité ne puisse détenir à elle seule la double majorité (nombre de voix et population représentée).

Cependant, dès que la double majorité n'est pas atteinte, cela entraîne une décision négative, soit la non-adoption d'une proposition. Par exemple, si des membres du Conseil s'expriment contre une proposition et représentent, ensemble, plus de 50 % de la population, la proposition n'est pas adoptée. Dans le même sens, puisque le maire de la ville-centre représente à lui seul plus de 50 % de la population, s'il vote contre une proposition, celle-ci n'est pas adoptée, et ce, même s'il est le seul à voter contre.

Municipalité	Population Décret 1421-2018	Nombre de voix
Massueville	549	1
Saint-Aimé	468	1
Saint-David	857	1
Sainte-Anne-de-Sorel	2 774	1
Sainte-Victoire-de-Sorel	2 474	1
Saint-Gérard-Majella	237	1
Saint-Joseph-de-Sorel	1 613	1
Saint-Ours	1 722	1
Saint-Robert	1 785	1
Saint-Roch-de-Richelieu	2 253	1
Sorel-Tracy	35 056	4
Yamaska	1 705	1
TOTAL	51 493	15

RÔLE DU PRÉFET

Le préfet est élu par et parmi les conseillers régionaux lors d'un scrutin secret, et ce, pour un mandat de deux ans. Il exerce les mêmes pouvoirs à l'égard de la MRC qu'un maire à l'égard d'une municipalité. En ce sens, il agit à titre de chef du conseil et préside les séances. Il a un important rôle de mobilisateur, et ce, tant auprès des élus locaux, régionaux, provinciaux et fédéraux qu'auprès des partenaires. Il est appelé à piloter d'importants dossiers de développement régional. Lors d'événements ou d'activités, le préfet représente non seulement le Conseil de la MRC, mais également l'ensemble des citoyens de la région. Il doit être un bon leader, un bon administrateur et il doit faciliter la concertation. Enfin, il exerce un rôle de surveillance, d'investigation et de contrôle sur les affaires de la MRC et travaille ainsi en étroite collaboration avec la Direction générale.



© Crédit photo : MRC

FINANCEMENT DE LA MRC

La MRC est principalement financée par :

- Les quotes-parts établies par la MRC pour les municipalités locales sous sa juridiction;
- Les subventions accordées par le gouvernement du Québec.

Qu'est-ce qu'une quote-part?

Une quote-part est le paiement annuel qu'une municipalité doit verser à la MRC. Ce financement permet à la MRC de financer ses activités liées à l'exercice des responsabilités qui lui sont dévolues par la Loi sur les compétences municipales ou par délégation, mais aussi à financer plusieurs organismes régionaux sous sa responsabilité.

Par exemple, en 2019, les municipalités membres de la MRC ont contribué pour 8 729 281 \$ en quotes-parts sur un budget total de 13 950 129 \$. Les autres sommes étant en provenance de diverses sources de revenus : services rendus, financement, affectations du surplus, etc.).

La partie la plus importante du budget de la MRC correspond à celle de la gestion des matières résiduelles, comprenant, entre autres, les différents services aux citoyens pour les collectes et l'écocentre. La gestion des matières résiduelles représente 4 993 365 \$, soit 51,18 % du budget 2019. De plus, il est important de souligner que les sommes prévues au budget pour les équipements, services ou activités à caractère supralocal sont remises aux municipalités concernées, représentant 2 147 940 \$, soit 15,39 % du budget. Ces deux sections importantes équivalent à un peu plus de 50 % du budget total de la MRC.

Modes de répartition des dépenses

La quote-part peut être établie en fonction de :

- Population officielle;
- Richesse foncière uniformisée (RFU);
- Nombre de bâtiments branchés physiquement au réseau de fibre optique pour chacune des municipalités (ex. : entretien du réseau de fibre optique);
- Protocole de gestion (ex. : équipements, services et activités à caractère supralocal);
- Unité d'occupation (ex. : gestion des matières résiduelles);
- Au prorata du bassin versant lié par les travaux exécutés dans un cours d'eau, et ce, sur un territoire défini;
- Toute autre répartition jugée adéquate par le Conseil de la MRC.

Une quote-part peut être imputée à une seule municipalité, à quelques-unes ou à l'ensemble. La méthode de répartition est importante, car elle doit assurer une équité entre les municipalités.



© Crédit photo : MRC

Quotes-parts 2019

Partie 1 - Ensemble des municipalités (par personne)

Municipalité	Quote-part	Versement aux municipalités*	Quote-part nette	Coût par personne
12 municipalités	8 096 901 \$	(2 147 940) \$	5 948 961 \$	116,02 \$
Sorel-Tracy	5 611 480 \$	(2 132 515) \$	3 478 965 \$	98,96 \$
Massueville	61 435 \$	- \$	61 435 \$	122,14 \$
Saint-Robert	221 860 \$	- \$	221 860 \$	124,29 \$
Yamaska	217 406 \$	(8 715) \$	208 691 \$	131,33 \$
Saint-Ours	248 977 \$	(1 685) \$	247 292 \$	144,95 \$
Saint-Roch-de-Richelieu	330 769 \$	- \$	330 769 \$	147,80 \$
Sainte-Victoire-de-Sorel	373 963 \$	- \$	373 963 \$	148,63 \$
Sainte-Anne-de-Sorel	412 380 \$	(5 025) \$	407 355 \$	157,28 \$
Saint-Joseph-de-Sorel	277 184 \$	- \$	277 184 \$	175,66 \$
Saint-Gérard-Majella	50 803 \$	- \$	50 803 \$	190,27 \$
Saint-David	170 727 \$	- \$	170 727 \$	200,62 \$
Saint-Aimé	119 917 \$	- \$	119 917 \$	242,26 \$

* Les versements aux municipalités correspondent aux sommes versées aux municipalités qui possèdent des équipements, services ou activités à caractère supralocal, soit Sorel-Tracy (Maison des gouverneurs, Biophare, Colisée Cardin, Piscine Laurier-R.-Ménard), Saint-Ours (animation aux écluses de Saint-Ours), Sainte-Anne-de-Sorel (bouées dans les chenaux) et Yamaska (bouées sur la rivière Yamaska).

La MRC en chiffres – Année 2019

- 12 municipalités
- Population : 51 493 selon le décret publié dans la Gazette officielle du Québec
- Superficie : 594 km²
- Réseau hydrique : 900 km de cours d'eau et un peu plus de 40 km de fossés sous sa juridiction
- Budget : 13,950 M\$

La MRC est composée de deux municipalités urbaines fortement industrialisées, représentant 71 % de sa population et concentrées dans seulement 10 % du territoire. C'est aussi une zone rurale de 10 municipalités couvrant 90 % de son territoire et représentant 29 % de sa population totale.

La MRC de Pierre-De Saurel : une complémentarité urbaine et rurale!

Concertation et collaboration, un choix

gagnant!

Pour mener à bien le rôle de la MRC en termes de gouvernance régionale, les membres du Conseil privilégient la concertation. Pour ce faire, ils participent aux travaux de plusieurs comités et organismes (35 au total). Ils peuvent ainsi s'appuyer sur les recommandations de ces nombreux comités pour alimenter leurs réflexions concernant les différents dossiers.



© Crédit photo : Philippe Manning

L'équipe DE LA MRC

La MRC, c'est une équipe de professionnels multidisciplinaires qui a à cœur la région et ses habitants. Composée de 20 employés qui travaillent sous la direction de M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, l'équipe œuvre, en collaboration et en concertation avec le Conseil, les municipalités et les organismes du milieu, à optimiser le développement régional et à offrir différents services à la population.



**Mohamed
ALIOUANE**

Coordonnateur à la gestion
des matières résiduelles



**Andréanne
BERGERON**

(a quitté en juillet - non remplacée)
Coordonnatrice au développement
de la zone agricole



**Josée
BERGERON**

Directrice des ressources
financières et matérielles



**Josée-Ann
BERGERON**

Coordonnatrice
aux communications



**Kathleen
BIBEAU**

(en remplacement de Véronique Massé depuis juin)
Coordonnatrice à la politique
familiale et des aînés



**Denis
BOISVERT**

Directeur général et
secrétaire-trésorier



**Nicolas
BOURSEILLER**

Coordonnateur à la sécurité
incendie et civile



**Chantal
CHAPDELAINE**

Secrétaire-réceptionniste



**Stéphanie
COURNOYER**

Secrétaire



**Jean-François
DAUPHINAIS**

Coordonnateur à l'aménagement
du territoire



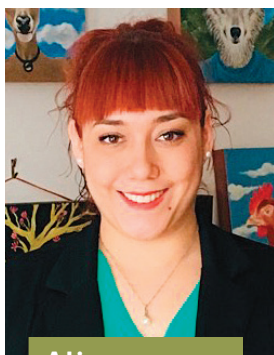
**Conchita
GARCIA**

Technicienne en
comptabilité



**Patrick
DELISLE**

Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint



**Ali
DUROCHER**

(en remplacement de Marie-Pier Lachance
de mars à septembre)
Coordonnatrice au
développement culturel



**Benoit
JOLICOEUR**

Inspecteur régional



**Marie-Pier
LACHANCE**

(en congé de maternité de mars à septembre)
Coordonnatrice au
développement culturel



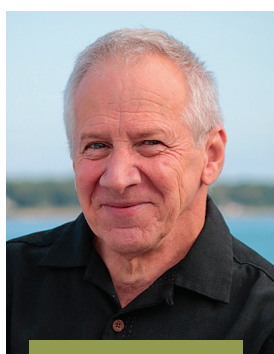
**Joanie
LEMONDE**

Greffière (depuis juin)



**Véronique
MASSÉ**

(en congé de maternité depuis juin)
Coordonnatrice à la politique
familiale et des aînés



**François
MÉNARD**

Inspecteur à la gestion des
matières résiduelles



**Caroline
MORRISON**

Coordonnatrice aux
technologies de
l'information



**Hélène
PAUL**

Adjointe à la
direction



**Maxime
RISSE**

Coordonnateur
à la géomatique



**Marie-Hélène
TRUDEL**

Coordonnatrice à la
gestion des cours
d'eau



**Jacinthe
VALLÉE**

(a quitté en mai)
Greffière

ORIENTATIONS 2017-2022

FAIS TA
MARQUE

Le Conseil de la MRC a adopté trois grandes orientations stratégiques, lesquelles guident les politiques et la planification sectorielle en cours ou à venir :

- Offrir des services répondant aux besoins des citoyens en tant que région dynamique (l'importance d'un cadre de vie de qualité);
- Diversifier et maîtriser notre économie par l'innovation (l'optimisation des forces économiques);
- Valoriser l'éducation comme levier vers une citoyenneté responsable (la formation et l'éducation au coeur du cheminement professionnel des citoyens vers un emploi de qualité).

Organismes partenaires de la MRC

La MRC confie à des organismes, tant existants que ceux qu'elle a créés, des mandats spécifiques pour lesquels elle assure le financement.

Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.

Parc éolien Pierre-De Saurel est une société en commandite créée par la MRC. Cette société, administrée par un conseil formé de cinq personnes, est responsable d'assurer la gestion du parc éolien dans le but de le rendre performant et rentable (maintenance, administration, gestion financière et divers suivis gouvernementaux).

Centre local de développement (CLD) de Pierre-De Saurel

La MRC est responsable du développement économique de la région. Elle confie cependant ce mandat au CLD de Pierre-De Saurel et approuve chaque année les orientations générales déterminées par le conseil d'administration du CLD.

La mission du CLD est de contribuer au développement économique en soutenant et en stimulant l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat en économie sociale, auprès des porteurs de projets d'affaires de la région dans le but de favoriser le maintien ou la création d'emplois durables. Le CLD participe aussi au développement local en collaboration avec différents partenaires socioéconomiques.

Service de transport adapté et collectif régional de la MRC de Pierre-De Saurel

Le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) est un

organisme à but non lucratif mandaté par la MRC pour transporter, sur le territoire, les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas utiliser les autres services de transport. Le STACR offre également un service de transport collectif rural par le biais des places disponibles dans les véhicules de transport adapté. Enfin, il est aussi le mandataire et l'administrateur du service de taxi collectif Taxibus, un service intermunicipal de transport collectif par taxi, basé sur un système de réservation.

Réseau cyclable de la Sauvagine (RCS)

Le Réseau cyclable de la Sauvagine est un organisme bénévole qui vise à promouvoir le cyclisme dans la région. Il est mandaté par la MRC, notamment pour l'entretien de la piste cyclable régionale la Sauvagine et pour y offrir les services de patrouilleurs saisonniers. Cette piste cyclable asphaltée de 12 km traverse une partie de Sorel-Tracy et s'étire, sur l'emprise ferroviaire abandonnée qui longe la route 132, à travers champs, boisés et exploitations agricoles jusqu'à la municipalité de Saint-Robert. Elle est reliée au réseau cyclable de la ville-centre et fait partie de la Route verte no 3.

Office de tourisme de la région de Sorel-Tracy

La MRC confie à l'Office de tourisme la responsabilité de l'accueil et de la promotion du tourisme régional. La mission de l'organisme consiste à regrouper, concerter et représenter les intervenants touristiques, et ce, à des fins d'accueil et de promotion touristique devant générer un rayonnement régional, national et international.

Les réalisations et faits saillants de la MRC en

2019

Aménagement et développement du territoire

L'aménagement du territoire est l'une des principales responsabilités de la MRC et la raison pour laquelle ces instances ont été créées. L'aménagement et le développement du territoire touchent différents domaines : agricole, forestier, faunique, rural, semi-urbain et urbain. Les préoccupations sont également diverses : protection de certaines zones, développement durable, développement et attraction d'entreprises, augmentation de la population, implantation de nouvelles infrastructures, etc. À cet effet, la MRC doit élaborer un schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour organiser et planifier l'évolution de son territoire. Le SAD est un document de référence qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des acteurs concernés (municipalités, ministères, MRC limitrophes).

Afin d'assurer une cohérence au niveau régional, les plans d'urbanisme et les règlements locaux des municipalités doivent être conformes aux objectifs du SAD. De même, afin d'assurer une cohérence au niveau national, le SAD doit être conforme aux grandes orientations de développement émises par le gouvernement du Québec.

Réalisations et faits saillants 2019

- Service-conseil aux municipalités sur les questions relatives à l'urbanisme, le territoire agricole, le patrimoine bâti et l'environnement;
- Émission de 32 certificats de conformité aux municipalités locales (lors des modifications apportées à leurs documents d'urbanisme);
- Poursuite de la révision du SAD, incluant la révision des périmètres d'urbanisation des 12 municipalités;
- Participation aux travaux de la Table de concertation du lac Saint-Pierre et de la Zone d'intervention prioritaire du lac Saint-Pierre dans le but de penser le lac Saint-Pierre de demain;
- Ajustement du schéma d'aménagement pour respecter la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- Organisation de rencontres d'information publiques au sujet de la nouvelle cartographie associée aux zones potentielles de glissements de terrain et du cadre normatif s'y rattachant, en collaboration avec les ministères concernés (MTQ, MAMH et MSP).

DÉVELOPPEMENT *culturel*

La MRC reconnaît l'importance de la culture dans le développement d'une collectivité. À ce titre, elle développe le secteur culturel par le soutien aux intervenants du milieu culturel, notamment en ce qui a trait à l'obtention de leur statut professionnel, par la concertation et le maillage intersectoriel ainsi que par la création de projets structurants pour le territoire.

De plus, grâce aux ententes de développement culturel signées au fil des ans avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la MRC développe et met en oeuvre des projets dans une optique de développement stratégique en matière d'art et de patrimoine. Par exemple, petits et grands, parents, enseignants et artistes penseront immédiatement à Foudl'Art, un projet en collaboration avec le milieu scolaire qui utilise la médiation culturelle pour faire de la transmission culturelle, c'est-à-dire, raconter nos racines, discuter de notre histoire et rêver notre futur ! En plus de ce projet phare sont nés des projets, en collaboration avec les milieux touristique et communautaire, comme Toqué de culture, Qui ment songe et des circuits touristiques tels que la Virée champêtre et la Virée des rives.

La MRC est également un membre actif du réseau Les Arts et la Ville et de Culture Montérégie, deux organisations offrant un appui important au développement du secteur culturel en milieux rural et urbain.

Réalisations et faits saillants 2019

- Organisation de la 7^e édition de Foudl'Art où près de 120 jeunes de 3^e et 4^e années du primaire ont été initiés à l'art, guidés par un artiste;
- Organisation de la 10^e édition de Capture ton patrimoine, un concours ayant permis à des élèves de secondaire 1 de s'initier à l'art de la photographie tout en découvrant le patrimoine de leur région :
 - o Le projet a permis à une élève d'ici de s'illustrer au niveau national puisque sa photo s'est retrouvée parmi les 30 meilleures.
- Dévoilement des dernières étapes du projet de design en milieu rural Les Gardiens : éclairage et panneaux signalétiques présentant ces personnages importants qui ont porté notre histoire locale;
- Organisation d'une rencontre d'information destinée aux artistes, écrivains et organismes artistiques professionnels du territoire concernant l'appel à projets du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en partenariat avec la Montérégie-Est;
- Remise d'une bourse de 10 000 \$ à une artiste de Saint-Roch-de-Richelieu grâce à l'adhésion de la MRC à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie-Est présentée par le CALQ.



© Crédit photo : MRC

Développement et rayonnement **RÉGIONAUX**

- **Poursuite du prolongement de la piste cyclable régionale et réalisation d'une étude comparative pour une traverse cyclable sécuritaire de la route 132 à la hauteur du rang de Picoudi, à Saint-Robert**

La MRC a réalisé, en 2018, un lien cyclable entre les MRC de Pierre-De Saurel et des Maskoutains en prévoyant une boucle dont la longueur a dû être écourtée en raison des prix plus élevés obtenus lors de l'appel d'offres. Dans ce contexte, les membres du Conseil de la MRC ont déposé, en 2019, un projet de liaison cyclable Pierre-De Saurel et Maskoutains - Phase II afin de poursuivre les travaux sur le terrain et d'étudier les différentes options pour permettre la traversée de la route 132 de façon sécuritaire par les utilisateurs de la piste. La phase II se poursuit également en 2020. Ce projet est réalisé dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions qui le subventionne à 80 %.

- **Création du comité pour la mobilité des transports**

Les membres du Conseil de la MRC ont procédé à la formation de ce comité afin d'améliorer la mobilité et faciliter la circulation et le transport sur le territoire. Les échanges se poursuivent avec le ministère des Transports à propos de ce dossier.

- **Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023)**

La MRC a la volonté d'être un acteur de premier plan dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur son territoire, à cet effet :

- Elle a mandaté la Table de concertation de développement social Pierre-De Saurel (TDS) afin de représenter la MRC au sein du comité local et de coordonner la réalisation d'un plan d'action local de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, lequel sera intégré dans le plan d'action montréalais;

- Elle a mandaté Monique Roberge, de la TDS, pour représenter la MRC au sein du comité sous-régional formé pour assurer une concertation adéquate sur le territoire de la Montérégie-Est.

Ce plan d'action donne accès à des sommes importantes pour concerter les intervenants et réaliser des projets constructifs en ce domaine. La Table de concertation régionale de la Montérégie est l'organisme mandaté par le gouvernement dans ce dossier.

- **Collaboration à l'organisation du déjeuner sur la pénurie de la main-d'œuvre**

À l'initiative du Chantier d'attraction de la main-d'œuvre, la MRC a collaboré à l'organisation d'un déjeuner où la thématique principale était la pénurie de la main-d'œuvre. Près de 80 personnes ont pris part à l'événement.

- **Appui aux médias d'information**

Les membres du Conseil de la MRC ont résolu d'appuyer les médias locaux et régionaux d'information dans la crise menaçant leur existence. Entre autres, la MRC a sollicité l'appui des gouvernements du Québec et du Canada pour la mise en place d'actions concrètes permettant de soutenir les médias d'information locaux et régionaux et demande qu'une partie des publicités des gouvernements soit publiée dans ces médias. Dans la même optique, elle suggère aussi que la MRC et les municipalités favorisent elles aussi l'achat de publicités dans les médias couvrant le territoire.

- **Adhésion à la campagne de sensibilisation « Les 5 bons sens »**

Cette campagne, initiée par la Table de développement social, fait la promotion de l'inclusion sociale sur le territoire pour une région inclusive.

- **Contributions financières :**

- o 20 000 \$ au Gib Fest;
- o 4 384 \$ au Biophare (projet éducatif pour les enfants);
- o 3 000 \$ au Gala du mérite économique;
- o 500 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne afin de l'aider à financer sa saison dans l'accomplissement de sa mission « Sauver des vies »;
- o 500 \$ au Salon des métiers d'art de Sorel-Tracy dans le cadre de son 40^e anniversaire;
- o 500 \$ pour l'Arbre de joie, une fête de Noël pour les enfants malades de la région;
- o 250 \$ pour la 3^e édition du Marché du Vieux-Saurel;
- o 13 125 \$ à l'organisme Base de plein air Ville la Joie pour des améliorations locatives;
- o 250 \$ pour l'événement Festi-jeunes, organisé par les maisons des jeunes de Sorel-Tracy et de Sainte-Anne-de-Sorel;

- o 500 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel pour sa soirée-bénéfice annuelle;
- o 500 \$ à l'Association de la déficience intellectuelle de la région de Sorel-Tracy pour la 39^e édition de son souper-bénéfice annuel;
- o 200 \$ à la CDC pour la réalisation de son calendrier 2020;
- o 250 \$ au Groupe de ressources techniques en habitation de la région de Sorel pour sa fête de Noël;
- o 8 500 \$ au Carrefour jeunesse-emploi Pierre-De Saurel pour son projet Place aux jeunes;
- o 2 000 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge pour sa campagne de sensibilisation et de financement « Solidarité GSLR »;
- o 250 \$ à l'École secondaire Bernard-Gariépy pour son Gala reconnaissance;
- o 250 \$ à l'Association western équestre régionale Richelieu-Yamaska;
- o 250 \$ au Réseau cyclable de la Sauvagine.



© Crédit photo : MRC

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : FAVORISER LE *développement* LOCAL ET RÉGIONAL

Ayant compétence en matière de développement local et régional, la MRC gère les sommes en provenance du Fonds de développement des territoires (FDT).

Le volet « Ruralité » de cette politique prévoit un soutien pour les projets visant l'amélioration des conditions de vie des collectivités rurales. Il préconise les approches nouvelles qui misent sur les gens vivant dans les milieux ruraux et sur les ressources naturelles et patrimoniales des collectivités de la MRC.

Les projets soutenus par la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie se divisent en deux volets, soit « Ruralité » et « Régional » :

Volet « Ruralité »

Enveloppe régionale :

- 10 000 \$: aide au fonctionnement de la Coop de services Internet Pierre-De Saurel pour l'année 2019;
- 155 659 \$: installation de bornes électriques offertes au public et reliées au réseau public de Circuit électrique ou de FLO pour les 10 municipalités rurales et la MRC.

Enveloppes municipales :

- 20 000 \$: projet de « Parc-école » de l'Association des Loisirs de Saint-David;
- 19 998 \$: amélioration de l'éclairage de rues à Saint-Gérard-Majella;
- 16 396 \$: réfection et agrandissement du pavillon à Saint-Gérard-Majella;
- 12 525 \$: projet DEK Hockey, phase II à Sainte-Victoire-de-Sorel;
- 20 000 \$: projet « Maison des jeunes Sainte-Victoire » à Sainte-Victoire-de-Sorel;
- 6 697 \$: revitalisation du parc Sylvio-Dufault à Sainte-Victoire-de-Sorel;
- 10 500 \$: rénovation de la bibliothèque municipale à Sainte-Victoire-de-Sorel;
- 53 712 \$: conversion de luminaires de rue au DEL à Saint-Roch-de-Richelieu.

L'aide octroyée par le FDT- Volet « Ruralité » en 2019 totalise 325 487 \$, mais a généré un investissement total pour la collectivité de 773 188 \$. Quand on parle d'effet levier!

Volet « Régional »

- 30 000 \$: installation de bornes électriques offertes au public et reliées au réseau public de Circuit électrique ou de FLO pour les villes de Saint-Joseph-de-Sorel et Sorel-Tracy;
- 100 000 \$: promotion touristique régionale par l'Office de tourisme de la région de Sorel-Tracy;
- 32 000 \$: aménagement du sentier pédestre, installation de panneaux d'interprétation et achat de matériel (bancs, balançoires, tables à pique-nique, télescope, matériel éducatif mobile, kayaks et débroussailleuse) à la Société d'aménagement de la baie Lavallière (SABL);
- 2 315 \$: animation des écluses durant la saison estivale par les Amis du canal de Saint-Ours;
- 4 820 \$: maintien du poste de travailleur de milieu, en attendant la subvention gouvernementale (Regroupement pour la Santé des Aînés Pierre-De Saurel);
- 5 000 \$: aide au fonctionnement de la Maison de la musique de Sorel Tracy;
- 19 165 \$: programme Mobilisation-Diversité du MIDI (2019-2021) :
 - Afin d'accroître la contribution de la diversité et de l'immigration au dynamisme de notre région et de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, la MRC a renouvelé l'entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité. C'est l'Orienthèque qui assure pour une deuxième année, en collaboration avec la MRC, la mise en œuvre du plan d'action.
- 5 422 \$: entente sur le développement du secteur du bioalimentaire (PDZA).

L'aide octroyée par le FDT- Volet « Régional » en 2019 totalise 198 722 \$, mais a généré un investissement total pour la collectivité de 476 403 \$.



© Crédit photo : MRC

DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE

La MRC s'est dotée d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) en 2016. Il s'agit d'un outil de mise en valeur de la zone agricole réalisé avec la participation et l'appui de partenaires du milieu.

agricole

L'agriculture dans la MRC de Pierre-De Saurel

- 90 % du territoire représenté par la zone agricole;
- 35 000 hectares en culture;
- 380 entreprises agricoles et agroalimentaires, principalement des entreprises de grandes cultures (maïs, soya et céréales) et des fermes laitières.

Réalisations et faits saillants 2019

- Organisation d'un labcréatif avec des acteurs du monde agricole afin d'identifier, pour la région, des opportunités de développement dans le secteur laitier;
- Création d'un bottin des entreprises de services aux agriculteurs regroupant 163 entreprises et organismes, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy et l'UPA Richelieu-Yamaska :
 - o Un excellent moyen de mettre en valeur et de faire connaître les entreprises d'ici aux producteurs et de conserver les services offerts dans la région.
- Implication de la MRC, avec plusieurs autres MRC de la Montérégie, dans différentes ententes :
 - o Participation au service L'ARTERRE visant à soutenir l'établissement de la relève et la consolidation d'entreprises agricoles à travers l'accompagnement de démarches de maillage, de transferts d'entreprise et de la location d'actifs (3 MRC);
 - o Participation aux Virées gourmandes de la Montérégie, dont l'objectif est la promotion de l'achat local et le développement de l'agrotourisme (7 MRC);
 - o Participation au programme innovateur en agroenvironnement ALUS Montérégie qui permet de soutenir les agriculteurs d'ici dans la mise en place de pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement en milieu agricole. La plus grande superficie conservée en 2019 grâce au programme ALUS Montérégie se trouve dans la MRC de Pierre-De Saurel (8 MRC);



Crédit photo : UPA Montérégie

- o Développement du secteur bioalimentaire de l'ensemble de la Montérégie en mobilisant des acteurs du milieu dans une dynamique d'engagement et d'action pour le développement de ce secteur d'activité, en mettant en valeur les priorités de la région et en soutenant la mise en œuvre de projets mobilisateurs prioritaires (14 MRC).
- Participation au Comité de bassin versant de la Rivière Pot au Beurre et à ses activités et collaboration au projet collectif Vision Lavallière 2025 de l'UPA, dont l'objectif est de mettre en œuvre de bonnes pratiques agricoles afin d'assurer la cohabitation des usages agriculture-faune dans la baie Lavallière :
 - o Lauréat au 7^e Gala Agristars de la grande Montérégie pour le prix Bon coup en agroenvironnement grâce à ce projet collectif.

GÉOMATIQUE

Réalisations et faits saillants

2019

La géomatique est une discipline qui collecte, analyse et diffuse des données géographiques par des moyens informatiques dans le but d'en faire des cartes géographiques de qualité. À cet effet, le coordonnateur à la géomatique travaille en collaboration avec les services de la MRC sur différents projets. La géomatique est aujourd'hui un outil incontournable de la gestion du territoire. Elle permet notamment au Conseil de la MRC de prendre des décisions éclairées et efficaces dans des projets liés à l'aménagement du territoire, la sécurité incendie et civile, la gestion des cours d'eau, le patrimoine bâti, etc.

- Réalisation de plusieurs cartes thématiques interactives accessibles au public et disponibles sur le site Web de la MRC;
- Validation de la cartographie des cours d'eau conformément avec l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales;
- Soutien pour la caractérisation des bandes riveraines;
- Actualisation des cartes en lien avec la révision du schéma de couverture de risques;
- Mise à jour du fichier géoréférencé de bornes d'incendie;
- Validation de l'inventaire des surfaces forestières et des milieux humides présents sur le territoire de la MRC;
- Acquisition de photographies aériennes de plusieurs années (1950, 1960, 1984) afin de mieux connaître l'évolution du territoire et son occupation;
- Création de cartographies destinées aux citoyens touchés par les travaux de cours d'eau;
- Réalisation de plusieurs cartes en lien avec la révision du schéma d'aménagement et le prolongement de la piste cyclable;
- Soutien aux différents professionnels de la MRC pour des besoins en géomatique.



© Crédit photo : MRC

GESTION DES COURS D'EAU

La MRC a la responsabilité d'assurer le libre écoulement des eaux pour environ 1 000 kilomètres de cours d'eau sous sa compétence, même ceux créés ou modifiés par une intervention humaine. Toutefois, quelques exceptions s'appliquent telles que :

- Le fleuve Saint-Laurent et les rivières Yamaska et Richelieu;
- Un fossé de voie publique ou privée;
- Un fossé mitoyen;
- Un fossé de drainage qui satisfait à certaines exigences précises.

La responsabilité de la MRC en matière de cours d'eau se traduit principalement par la réalisation de travaux pour retirer toutes obstructions susceptibles de menacer la sécurité des personnes et des biens et rétablir le profil approprié.

Réalisations et faits saillants 2019

- Suivi des demandes d'intervention :
 - o Réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau : 10 dossiers complétés pour un total de 25 km;
 - o Réalisation de travaux d'entretien en milieu humide dans le ruisseau du Marais à la suite de l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
 - o Préparation des travaux d'entretien de cours d'eau 2020 : 8 demandes d'intervention déposées pour un total de 20 km;
 - o Application du Règlement 260-17 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux :
 - o Émission de 10 permis pour des traverses de cours d'eau;
- Application de la Politique relative à la gestion des cours d'eau :
 - o Entente avec les municipalités pour la gestion de cinq barrages de castors;
 - o Gestion des obstructions et nuisances ponctuelles.



© Crédit photo : MRC

- Caractérisation des bandes riveraines en milieu agricole (phase 2) :
 - o Projet réalisé conjointement avec l'organisme OBV Yamaska grâce à une subvention obtenue du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);
 - o Embauche de deux stagiaires;
 - o Poursuite du portrait de l'état des cours d'eau et de la qualité des bandes riveraines : inventaire de 250 km de bandes riveraines;
 - o Sensibilisation des riverains à l'aménagement et au maintien d'une bande riveraine adéquate : remise de certificats de mérite et avis de sensibilisation auprès des propriétaires ayant des bandes riveraines non conformes.
- Organisation et tenue d'une journée sur la gestion de l'eau pour sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques agricoles afin de préserver la qualité de l'eau.
- Coordination du comité régional des cours d'eau de la MRC :
 - o Organisation et tenue de trois rencontres annuelles.

COLLABORATIONS

Comité de bassin versant de la Rivière Pot au Beurre

- Collaboration au projet collectif Vision Lavallière 2025 de l'UPA;
- Collaboration au projet d'amélioration et de restauration des habitats champêtres et aquatiques de la Rivière Pot au Beurre.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Depuis 1997, des ententes se sont conclues entre le ministère de la Sécurité publique et les MRC concernant la desserte policière par la Sûreté du Québec (SQ) pour établir un partage des responsabilités. La mise en application de ces ententes est assurée par le comité de sécurité publique (CSP) au sein duquel les membres concentrent leur énergie sur la planification d'un milieu de vie sécuritaire pour la population.

Réalisations et faits saillants 2019

- Entente de partenariat relative à la fourniture des services de cadets de la SQ :
 - o Les municipalités de Massueville, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Ours et Sorel-Tracy ont eu recours aux services de cadets de la SQ durant l'été.
- Projet « Fais ton choix » :
 - o « Fais ton choix » vise la sensibilisation des jeunes de secondaire 5 de l'école secondaire Fernand-Lefebvre sur la conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue. L'objectif est de montrer aux jeunes, de façon ludique, qu'il ne faut pas laisser le hasard décider à sa place des conséquences probables de ses gestes grâce à une présentation interactive qui met en lumière différents scénarios où il est probable qu'un jeune consomme de l'alcool ou de la drogue.



© Crédit photo : MRC

Gestion des matières

résiduelles

La MRC est l'organisme responsable de la gestion des matières résiduelles générées sur l'ensemble de son territoire. À ce titre, elle gère les contrats et les ententes afin d'assurer la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles. La MRC privilégie l'application du principe des 3RV : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. Le personnel de ce service coordonne de plus les différentes collectes sur le territoire des 12 municipalités de la MRC.

Le service de la gestion des matières résiduelles est également responsable, comme le prévoit la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de le réviser tous les 7 ans. Le PGMR est un outil de planification régionale qui vise à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire.

Réalisations et faits saillants 2019

- Embauche d'un agent de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles pour favoriser le bon tri des matières et promouvoir le bon positionnement des bacs;
- Distribution de 330 tonnes de compost à travers la MRC, en collaboration avec les municipalités;
- Campagne sur le bon positionnement des bacs pour assurer la circulation sécuritaire des piétons, cyclistes et automobilistes ainsi que le nettoyage et le déneigement adéquat des rues;
- Poursuite de la campagne Mission : Réduction :
 - o Organisation du Défi lunch zéro déchet dans quatre écoles primaires où 750 élèves ont été sensibilisés à la réduction des déchets;
 - o Mandat au Biophare pour l'animation d'ateliers de sensibilisation au compostage et au concept des 3RV auprès d'élèves de 3^e année du primaire dans les 14 écoles de la région;
 - o Taux d'enfouissement des déchets inférieur à 50 %, une première dans la MRC! Cela signifie que 13 946 tonnes de déchets générés par le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC ont été enfouies, sur un total de 28 930 (matières recyclables + matières organiques + résidus de CRD + déchets);
 - o Performance fulgurante au niveau de la collecte des matières organiques : atteinte de 70 % de l'objectif collectif!
- 537 000 \$: reçus en redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- 808 618 \$: reçus du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables :
 - o La méthode de calcul de cette compensation est basée sur la performance et l'efficacité. Ainsi, plus une municipalité est performante et efficace au niveau de son tri, plus le montant de la compensation est élevé. On peut donc conclure que non seulement les citoyens de la MRC participent en grand nombre, mais qu'ils font aussi un tri de qualité. Ces montants sont réinvestis à 100 % pour réduire le taux unitaire facturé.
- Production de calendriers de collectes pour l'ensemble de la population du territoire;
- Collaboration avec le Recyclo-Centre afin d'en faire un point de dépôt officiel pour les capsules Nespresso;
- Création d'un poste de spécialiste en environnement à l'écocentre régional afin d'assurer une meilleure gestion des matières dangereuses;
- Analyse de la faisabilité de l'implantation d'une tarification incitative avec collecte intelligente pour les multilogements et les ICI :
 - o Mandat à EnviroRcub pour un diagnostic;
 - o Embauche d'un agent de collecte de données pour l'acquisition de connaissances sur les institutions, commerces et industries (ICI).



© Crédit photo : MRC

La gestion des matières résiduelles dans la MRC de Pierre-De Saurel en chiffres

Matières	Quantités collectées en 2019	Situation par rapport à 2018
Matières organiques	7 061 tonnes	Augmentation de 1 030 tonnes de matières organiques (+ 17 %)
Matières recyclables	4 900 tonnes	Diminution de 179 tonnes de matières recyclables (- 4 %)
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) dirigés à l'écocentre	3 023 tonnes	Augmentation de 658 tonnes de résidus de construction, de rénovation et de démolition (+ 24 %)
Ordures ménagères	13 946 tonnes	Augmentation de 324 tonnes d'ordures ménagères (+ 2 %)
Total des matières générées	28 930 tonnes	Augmentation de 1 833 tonnes (+ 6 %)

POLITIQUE FAMILIALE ET DES ÂÎNÉS

La MRC a fait de l'amélioration de la qualité de vie l'un de ses axes d'intervention en élargissant et en diversifiant ses compétences de base. C'est ainsi qu'elle a adopté en 2010 la Politique familiale régionale, puis quelques années plus tard, en 2014, la Politique régionale des aînés. La mise en œuvre de ces différentes politiques est assurée par le comité régional de la famille et des aînés. De plus, la MRC travaille en partenariat avec le milieu afin de s'assurer que ses actions reflètent les besoins et les réalités des familles et des aînés de la région. Ainsi sont nés de multiples projets tels que CERTIFIÉ Famille, le Guide du logement, le Répertoire des parcs et espaces verts de la région, la Popote roulante en milieu rural, différents guides des ressources et plus encore.

La MRC est membre du Carrefour action municipale et famille ainsi que du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, qui ont depuis fusionné leurs organisations. En concertation avec les membres de nombreux organismes de la région, la MRC a procédé aux actions et réalisations suivantes :

Réalisations et faits saillants 2019

- Production de *Matière grise* en collaboration avec la Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir », MATv Sorel-Tracy et une équipe de bénévoles. *Matière grise* est une émission de télévision destinée aux personnes de 55 ans et plus et à leur famille et vise à favoriser le vieillissement actif sur le territoire et à briser l'isolement des aînés :
 - o La saison 1 est entièrement disponible sur le site Internet de la MRC.
- Secours Adaptés : nouveau programme offert dans la région qui permet d'assurer un milieu de vie plus sécuritaire pour toute personne demeurant à son domicile, mais qui n'est pas en mesure d'évacuer l'endroit par ses propres moyens en cas d'urgence;
- Attestation de 13 milieux CERTIFIÉS Famille, portant le nombre total d'organisations accueillantes et adaptées aux familles à 75 dans la région;
- Déclaration de la semaine du 1^{er} au 7 juin comme étant la Semaine québécoise des personnes handicapées sur le territoire :
 - o Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance du respect des différences dans la société et à la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.
- Reconnaissance du 1^{er} octobre comme étant la Journée nationale des aînés :
 - o Le Conseil de la MRC a souligné la grande contribution des aînés à nos familles, à nos milieux de travail et à nos collectivités.

- Reconnaissance du 2 octobre comme étant la Journée internationale de la non-violence :
 - o Le Conseil de la MRC a rappelé l'importance de promouvoir une culture de paix, de tolérance, de compréhension et de non-violence.
- Participation à la campagne d'inclusion sociale « Les 5 bons sens », en collaboration avec la Table de développement social;
- Collaboration à l'organisation de la 4^e GRANDE semaine des tout-petits sur le territoire :
 - o Une initiative nationale de sensibilisation, de dialogue et de mobilisation sociétale en faveur de la petite enfance.
- Collaboration à l'organisation de la 19^e édition de Familles en fête où près de 2 000 personnes sont venues s'amuser tout en s'informant des différents services offerts aux familles sur le territoire de la MRC;
- Collaboration à l'organisation du 5^e Salon des aînés, avec la Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir », à l'occasion de la Journée nationale des aînés. Une initiative qui permet de faire connaître les organismes et de présenter les différents services mis à la disposition des aînés :
 - o 300 visiteurs, 22 exposants.
- Collaboration au projet Aînés actifs :
 - o Plus de 300 participants bougent chaque semaine dans leur milieu de vie!
- Présence sur une dizaine de tables de concertation et de comités pour mettre en œuvre différents projets et assurer la transmission des informations du milieu communautaire au milieu politique :
 - o La concertation... un choix gagnant!



© Crédit photo : Nath. B



© Crédit photo : MRC



© Crédit photo : MRC



© Crédit photo : MRC

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE *l'habitat*

En tant que gestionnaire des programmes d'adaptation de domicile (PAD), Petits établissements accessibles (PEA) et RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), la MRC a le mandat de valider l'admissibilité des demandes et l'engagement de l'aide financière accordée et de vérifier la conformité des travaux pour chacun des dossiers.

Ces programmes d'aide financière visent soit l'adaptation du domicile ou d'un petit établissement commercial ou communautaire pour améliorer l'accessibilité des lieux aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, soit la rénovation domiciliaire pour les propriétaires à faible revenu.

Programme d'adaptation de domicile

• 7 dossiers traités

- o Saint-Gérard-Majella : 1
- o Saint-Roch-de-Richelieu : 1
- o Sainte-Anne-de-Sorel : 1
- o Sorel-Tracy : 4

Subventions totales : 102 253 \$ accordés pour le maintien à domicile de personnes handicapées ou âgées.

5 dossiers amorcés en 2019 pour des subventions potentielles de 80 000 \$*.

Petits établissements accessibles

1 dossier amorcé en 2019 pour une subvention potentielle de 15 000 \$*.

RénoRégion

13 dossiers traités

- Saint-Aimé : 1
- Saint-David : 2
- Saint-Joseph-de-Sorel : 1
- Saint-Ours : 1
- Saint-Robert : 1
- Saint-Roch-de-Richelieu : 1
- Sainte-Victoire-de-Sorel : 2
- Sainte-Anne-de-Sorel : 4

Subventions totales : 117 232 \$ accordés aux propriétaires admissibles pour réaliser des travaux de rénovation sur leur résidence.

7 dossiers amorcés en 2019 pour des subventions potentielles de 84 000 \$*.

Ces programmes étant une aide financière, une partie des coûts des travaux est assumée par le propriétaire.

* Les dossiers s'échelonnent parfois sur plus d'une année.

Règlement de contrôle intérimaire

La MRC applique, exclusivement en territoire agricole (zone verte), un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles ainsi qu'à la préservation des boisés.

Les propriétaires et résidents de cette zone doivent donc respecter les dispositions prévues au RCI pour l'abattage d'arbres, la construction ou l'agrandissement de bâtiments d'élevage d'animaux, les lieux d'entreposage des fumiers ainsi que pour tout accroissement de cheptels.

Cohabitation des usages agricoles et non agricoles

- 11 demandes relatives aux installations d'élevage ont été traitées et complétées.
- 1 demande est en attente de documents pour valider la conformité.

Préservation des boisés

- 6 demandes d'abattage d'arbres furent analysées et finalisées, parmi celles-ci :
 - o 4 demandes pour des coupes sélectives d'un prélèvement de plus de 30 % des tiges;
 - o 1 demande pour un déboisement à des fins de sablière de 3,7 ha avec un reboisement équivalent à la fin de l'extraction;
 - o 1 demande pour un déboisement à des fins de mise en culture de 1,87 ha avec un reboisement équivalent sur une autre terre appartenant au même propriétaire.

Protection contre les coupes à blanc en territoire agricole

Afin de préserver le couvert forestier à la suite de travaux de coupes à blanc effectués pour la mise en culture sur une superficie supérieure ou égale à un hectare, le demandeur doit reboiser, dans la même municipalité et sur une terre lui appartenant, une superficie équivalente à la surface coupée dans les 24 mois suivant la fin des travaux. Si le demandeur démontre qu'il lui est impossible de le faire dans la même municipalité, il devra reboiser une autre terre lui appartenant pourvu que cette dernière soit située sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel. À défaut de pouvoir respecter cette obligation, les coupes à blanc ne peuvent être autorisées.



© Crédit photo : Philippe Manning

SÉCURITÉ INCENDIE

La Loi sur la sécurité incendie confère à la MRC la responsabilité, en collaboration avec les municipalités et leur service ou leur régie de sécurité incendie, d'établir et de coordonner la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI).

Le SCRSI est un document de planification et de concertation régionale qui fixe, pour l'ensemble des acteurs, les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre pour assurer une protection optimale contre les incendies. La MRC de Pierre-De Saurel assure également un rôle de concertation et de soutien auprès des municipalités en ce qui a trait à la sécurité civile.

Quelques chiffres du rapport synthèse de la MRC :

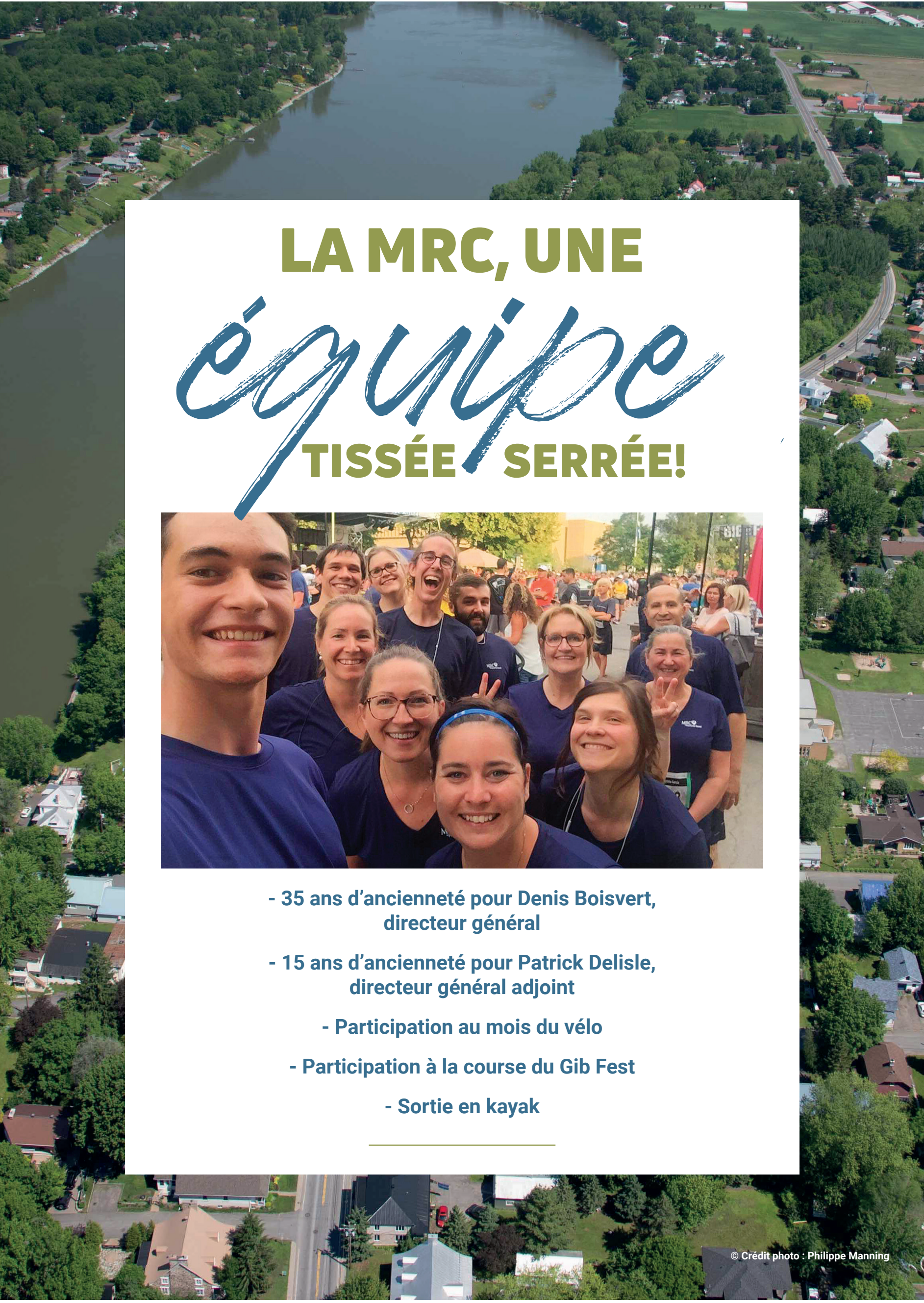
- 4 SSI et 2 régies intermunicipales couvrent le territoire de la MRC;
- 177 hommes et femmes agissent à titre de pompiers/ pompières;
- 4 951 visites réalisées pour vérifier l'installation et le fonctionnement des avertisseurs de fumée;
- 641 inspections réalisées pour les risques plus élevés;
- 1 382 appels reçus par les SSI/régies desservant la MRC;
- 65 interventions réalisées pour un incendie affectant la structure ou le contenu d'un bâtiment.

Réalisations et faits saillants 2019

- Suivi du SCRSI en vigueur conformément à la Loi sur la sécurité incendie :
 - o Les 12 municipalités et la MRC ont transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP) leur rapport d'activités annuel 2018, documents permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre du SCRSI.
- Poursuite des travaux de révision du SCRSI par le comité régional de sécurité incendie et civile et le comité technique en sécurité incendie :
 - o En 2019, la MRC a notamment procédé aux consultations requises sur le projet de SCRSI auprès des municipalités, des MRC limitrophes et de la population.
- Soutien aux municipalités dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du MSP :
 - o La MRC et les municipalités ont bénéficié d'un montant total de 14 035 \$ pour la période 2018-2019 pour la formation de nouveaux pompiers et le perfectionnement des effectifs en fonction des besoins de chaque SSI/régie admissible au programme.
- Révision du protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) pour la région :
 - o Le PLIU vise à clarifier et définir au niveau régional les modalités d'intervention pour les milieux isolés. Il doit permettre aux organisations impliquées dans les opérations de sauvetage et aux gestionnaires de territoire de connaître les ressources existantes afin d'optimiser leur utilisation. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les organisations de sécurité publique et les gestionnaires de territoires opérant dans la MRC.
- Soutien aux municipalités pour la préparation des demandes d'aide financière dans le cadre du programme de l'Agence 9-1-1 en sécurité civile :
 - o Ce programme vise à aider les municipalités du Québec à se conformer aux exigences du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.
- Révision du plan de sécurité de la piste cyclable :
 - o Ce travail est réalisé annuellement en collaboration avec le Réseau cyclable de la Sauvagine, le Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy, la régie d'incendie Pierreville/Saint-François-du-Lac, la Sûreté du Québec, HRH Services Préhospitaliers inc. et la Centrale d'Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA).
- Adoption d'une résolution soulignant la Journée nationale de reconnaissance des pompiers 2019 :
 - o Considérant que six services de sécurité incendie couvrent le territoire de la MRC, les membres du Conseil de la MRC ont rendu hommage au travail remarquable et au dévouement exceptionnel des femmes et des hommes qui travaillent avec professionnalisme au sein des organisations de sécurité incendie desservant le territoire.



© Crédit photo : Pascal Cournoyer



LA MRC, UNE *équipe* TISSÉE SERRÉE!



- 35 ans d'ancienneté pour Denis Boisvert,
directeur général
 - 15 ans d'ancienneté pour Patrick Delisle,
directeur général adjoint
 - Participation au mois du vélo
 - Participation à la course du Gib Fest
 - Sortie en kayak
-